

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 099-25

Objet : *RS - Convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la Communauté de communes Cœur de Savoie 2025-2028 dans le cadre de l'animation du Contrat de chaleur renouvelable*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 099-25

objet **RS - Convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la Communauté de communes Cœur de Savoie 2025-2028 dans le cadre de l'animation du Contrat de chaleur renouvelable**

Thierry Repentin en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, en lien avec Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle la délibération n° 090-25 C du Conseil communautaire du 22 mai 2025 approuvant la convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable (CCR) des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME.

Dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable signé entre le SDES et l'ADEME au niveau départemental, les 7 territoires de Savoie assurent l'animation territoriale du dispositif.

A cet effet, Cœur de Savoie souhaite confier à Grand Chambéry l'animation d'une offre de chaleur et de froid provenant d'EnR sur le territoire de Cœur de Savoie par l'installation de systèmes de production d'énergie thermique et éventuellement de réseaux associés : bois énergie, solaire thermique, géothermie, récupération de la chaleur fatale...

Il est proposé de conclure une convention qui fixe les modalités de programmation, d'exécution et de financement de prestations de services réalisées par Grand Chambéry au profit de Cœur de Savoie.

La mission d'animation du Contrat de chaleur renouvelable sera assurée par un agent de Grand Chambéry, animateur du CCR, pour le compte de Grand Chambéry et celui de Cœur de Savoie du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

Grand Chambéry facturera chaque année à Cœur de Savoie en année N+1 le coût de la prestation d'animation de l'année N assurée pour le compte de Cœur de Savoie selon les modalités suivantes :

- rémunération de l'animateur CCR : 50 % de la rémunération annuelle brute,
- frais de déplacement facturés au réel : 50 % en cas de frais communs et 100 % en cas de frais relevant exclusivement de Cœur de Savoie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services,

Vu la délibération n° 090-25 C du Conseil communautaire du 22 mai 2025 approuvant la convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 19 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la Communauté de communes Cœur de Savoie 2025-2028 dans le cadre de l'animation du Contrat de chaleur renouvelable,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **099-25**

Objet de l'acte :	RS - Convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la Communauté de communes Cœur de Savoie 2025-2028 dans le cadre de l'animation du Contrat de chaleur renouvelable
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33949H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33949H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025